CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME PATRICIA SAEZ

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Juin 2018

<u>OBJET</u>: Délégation "Ressources naturelles et risques environnementaux" - Subventions aux associations - Première répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 114 000 € en fonctionnement, soit 44 000 € pour les ressources naturelles et 70 000 € pour les risques environnementaux
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions type découlant de cette décision.

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée